

## ABONNEMENT

**Sommaire**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 12  
Trois mois . . . . . 7

## Poste

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## En s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers.

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne, . . . . . 20  
Réclamations, . . . . . 20  
Faits divers, . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions, après qu'elles ont été payées, sans restitution dans ce dernier cas :  
Et de droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## En s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 FÉVRIER

## La rentrée parlementaire

Les Chambres reprendront, mardi 16 février, leurs travaux interrompus depuis trois semaines.

La session ordinaire de 1892, ouverte le 12 janvier, conformément à la Constitution, avait été suspendue, dix jours après, pour permettre aux sénateurs et députés de prendre le congé auquel ils avaient dû renoncer au début de la nouvelle année, pour achever le vote du budget et du tarif des douanes.

Cette session se trouvera interrompue de nouveau, puis bientôt limitée.

Le 1<sup>er</sup> mai, en effet, doivent avoir lieu dans toutes les communes de France les élections pour le renouvellement intégral des Conseils municipaux.

Quelques jours après, élection des maires par les Conseils. Les membres du Parlement ont intérêt à se trouver dans leurs départements respectifs pendant la période électorale.

Le 25 avril, ouverture de la session des Conseils généraux à laquelle devront prendre part 250 députés et 140 sénateurs environ.

La session parlementaire se trouvera donc interrompue une fois encore au commencement d'avril jusqu'à la seconde semaine de mai.

En juillet, renouvellement par moitié des Conseils généraux dans tous les départements. Présence des sénateurs et députés obligatoire dans les départements durant cette période électorale.

150 députés et sénateurs sont soumis comme conseillers généraux sortants au renouvellement de leur mandat cantonal.

Il importe que les Conseils généraux soient renouvelés avant la session d'août qui est la principale.

Une troisième suspension des travaux parlementaires sera donc nécessaire de la mi-juillet à la fin d'août.

Le programme des travaux parlementaires peut être ainsi arrêté dans ses grandes lignes :

Projet de loi sur les associations dont la distribution sera faite pour la rentrée.

Projet de loi sur les heures dont la discussion a été suspendue par les vacances actuelles.

Projet sur le régime fiscal des pétroles.

Projet de construction du Métropolitain.

Projet de reconstruction de l'Opéra-Comique.

Projet de budget pour 1893.

Projet sur les chemins de fer tunisiens ; etc., etc., etc.

Après d'abord l'examen et la discussion de tous ces projets, la Chambre aura à terminer la discussion sur la censure, à liquider un certain nombre de questions ou d'interpellations.

Citons notamment l'interpellation Terrier sur la nomination de M. Caillaux à la direction de la Compagnie P.-L.-M. ; l'interpellation Hubbard sur l'attitude du clergé et le manifeste des cardinaux ; l'interpellation Jaluzot sur l'accident de la caserne des gardes républi-

cains ; la question de M. Baihaut sur les chemins de fer tunisiens ; la question de M. Le Provost de Launay sur le contrôle du budget spécial créé par les conventions.

L'affaire Herbet et certains autres scandales administratifs pourraient soulever des incidents parlementaires qui ne figurent point au programme.

Nous ne parlons pas, bien entendu, des propositions émanant au jour le jour de l'initiative parlementaire. On a déjà signalé un projet de M. Julien, député du Loir-et-Cher, tendant à rendre obligatoire, sur la demande formée par l'un des deux époux, le jugement de divorce lorsque la séparation de corps aura duré trois ans, à la suite d'un jugement.

Si nous en croyons les rumeurs qui transpirent déjà dans les couloirs presque déserts du Palais-Bourbon, les intrigues ministérielles offriront, dès la rentrée, un vif intérêt.

Le comité monarchiste de la Gironde s'est réuni à Bordeaux, dans l'après-midi de jeudi, en assemblée générale, sous la présidence du marquis de Lur-Saluces, député.

Après avoir exposé la situation politique, le président a déclaré que les monarchistes s'inclinaient, comme catholiques, devant les déclarations religieuses contenues dans le manifeste des cardinaux, mais que, comme citoyens, ils restaient fermement attachés au principe monarchique et repoussaient toute combinaison électorale dont la base serait l'acceptation du programme d'adhésion à la forme républicaine.

La déclaration du président a été immédiatement acceptée par l'assemblée.

Deux adresses ont été votées par acclamation, l'une à Monsieur le Comte de Paris, l'autre aux conservateurs girondins pour leur recommander de rester fidèles au programme de l'Union.

## LA PROPAGANDE

PAR LA PAROLE

Nous avons déjà eu l'occasion de le répéter bien des fois : la résistance nécessaire aux lois oppressives que nous subissons doit se faire surtout par la presse et les conférences. Mais il y a conférences et conférences, et c'est sur ce point que nous croyons utile de revenir.

Sans doute, ces grandes réunions publiques auxquelles sont convoqués les électeurs de toute une ville, quelquefois d'un grand arrondissement et de plusieurs circonscriptions, ces réunions nombreuses sont très utiles et peuvent donner un nouvel élan à l'activité et au zèle des catholiques. Mais elles ne sont pas tout, et ce serait un grand tort de s'en tenir à deux ou trois conférences par an, comme on l'a fait trop souvent, quelle que soit d'ailleurs leur importance et par le nombre des auditeurs et par l'illustration et le mérite des orateurs.

Si ces grandes conférences ne sont pas suivies d'une organisation pratique, si elles sont isolées et ne se rattachent pas à une œuvre de propagande active et continue, elles ne laisse-

ront rien après elles qu'un souvenir qui s'effacera avec le temps, et elles frapperont dans le vide.

Nous croyons donc que c'est une grande erreur de s'imaginer qu'on a tout fait, parce qu'on a organisé quelques-unes de ces réunions générales, même avec le concours de nos plus illustres conférenciers.

Il faut que ces manifestations soient appuyées par des organisations qui poursuivent sans intermission l'œuvre de propagande commencée ou ranimée par elles.

Il faut notamment que les grands centres n'absorbent pas tout au détriment des petites villes et même des grosses communes, trop souvent négligées.

Il importe, en un mot, que les catholiques, outre les autres moyens de propagande, s'occupent d'organiser des séries de petites réunions, de conférences plus modestes, mais non moins utiles, par quartiers, par cantons, même par communes.

Ces sortes de réunions sont nécessaires et il est indispensable qu'elles se multiplient.

Pas n'est besoin d'orateurs illustres pour la réalisation de cette œuvre. Il y suffit d'hommes instruits et de bonne volonté, comme il s'en trouve partout.

Et ce mode de propagande produira un bien durable et des résultats positifs, si l'on s'occupe de former, en même temps et partout, des groupements d'électeurs. (L'Anjou.)

## INFORMATIONS

Quelques députés commencent à rentrer à Paris, et l'on est un peu étonné de les entendre se montrer peu satisfaits du ministère.

Quelques-uns, et qui appartiennent à la majorité, déclarent très nettement que le ministère a beaucoup perdu de son autorité et de sa force réelle.

Suivant ces honorables, les apparences de la force existent, mais les apparences seulement.

Le ministère — disent-ils — a vécu sur sa victoire contre le boulangisme, comme sur un capital inépuisable. Il faut autre chose maintenant.

Le ministre des travaux publics déposera à la rentrée un projet de loi portant suppression du compte d'exploitation partielle de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.

On sait que déjà la Chambre a été saisie de projets semblables en ce qui concerne les Compagnies de l'Ouest, de l'Est et du Midi.

Il ne reste plus pour compléter la mesure, qu'à régler la question avec la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

En ce qui concerne la Compagnie du Nord, la question ne se pose pas, cette Compagnie ne faisant pas appel à la garantie d'intérêt.

M. le Président de la République a reçu hier matin l'amiral Gervais, qui lui a présenté l'amiral Dupont et le commandant Courrejolle, sous-chefs d'état-major général de la marine.

M. Carnot a reçu également M. l'amiral Miot,

M. le général Grusset et M. Massicault, récipiendaire général de France en Tunisie.

## L'ÉCOLE CENTRALE

L'accord est fait, l'École centrale rouvrira ses portes lundi.

Hier, les trois majors ont exposé au conseil de perfectionnement les causes véritables des incidents.

Depuis dix-huit mois les élèves étaient exaspérés par l'aggravation inintelligente du régime disciplinaire de l'École.

Le conseil de perfectionnement, à la suite de cette conférence, a exposé au ministre de rappeler tous les élèves sans exception.

## LA CLASSE DE 1891

Le tirage au sort de la classe 1891 est terminé. Ainsi que cela était prévu d'après l'établissement des listes d'inscription, on se trouve en présence d'une diminution notable dans le nombre des conscrits. On cite, par exemple, une commune de neuf cents habitants qui n'a que deux conscrits.

Ce déficit, évalué jusqu'ici à soixante-dix mille hommes, ne permettra sans doute pas de porter les régiments au complet déterminé par les lois budgétaires. On y arrivera peut-être en ouvrant toutes grandes les portes de l'armée aux jeunes gens qui désirent s'engager pour trois ans.

## LE REPOS DU DIMANCHE

Le comité de la Ligue populaire pour le repos du dimanche en France avait décidé d'organiser un congrès national du repos du dimanche au point de vue moral, hygiénique et social. Ce congrès s'est ouvert cette semaine, sous la présidence de M. Léon Say, dans la salle de la Société de géographie. « Il s'agit de l'émancipation des esclaves du travail, a dit M. Léon Say, et nous y arriverons, car nous serons bientôt une légion. »

De nombreux adhérents se sont rendus à l'appel de MM. Léon Say, Bardoux, de Nordling, Cheysson et l'abbé Garnier.

Dés prêtres catholiques, des pasteurs protestants, des israélites, des libres-penseurs se sont rencontrés sur le même terrain.

M. l'abbé Poulain a pris le premier la parole.

« Il ne faut pas, a-t-il dit, que la femme soit simplement la compagne de nuit de son mari. Il faut que l'homme et la femme aient au moins un jour par semaine pour se raconter leurs misères, se concerter sur les détails du ménage, vivre pendant l'été au grand soleil de la campagne. Il faut qu'il n'y ait plus de « lundi bleu » ou de « mardi bleu », que le mari et la femme, quand ils travaillent tous les deux, ne prennent point, pour se reposer, des jours différents. Quand la femme est contrainte de travailler le lundi, son mari ne peut qu'aller au cabaret. Est-ce cela que veulent nos adversaires ? »

M. le pasteur Prunier a dit de son côté que la santé physique et la santé morale dépendent l'une de l'autre et il ajoute :

« Si, le dimanche, le travailleur peut se re-

prendre, il peut aussi se donner, il se donne à la famille, il se donne à la patrie, en s'intéressant tout à tour à son intérieur et aux intérêts du pays.

Le docteur Neumann, israélite, combat aussi en faveur du repos dominical :

« L'usage des forces du travailleur, dit-il, est telle qu'un jour de repos sur sept est absolument exigé par l'hygiène. Il est bon que ce jour soit le dimanche, parce qu'il a été admis par le plus grand nombre. Après la contagion du repos viendra mieux la contagion du travail. »

M. Léon Say place la question sur le terrain pratique :

« Au sujet de l'emploi du dimanche, dit-il, il faut que nous fondions des sociétés qui, dans chaque localité, soient chargées, suivant les ressources dont elles pourront disposer, de grouper les travailleurs, le jour du repos dominical. Sans cela nous ne ferons rien d'utile. »

« A l'Exposition d'économie sociale, dont j'étais le président, j'ai pu constater l'existence de diverses sociétés destinées à donner au dimanche un emploi moral. Nous n'avons qu'à en augmenter le nombre. »

M. l'abbé Garnier a invoqué l'autorité de Proudhon en faveur du repos du dimanche.

Des membres de la ligue, venus de toutes les parties de la France, ont exposé dans de très intéressants rapports ce qui a déjà été fait dans plusieurs villes, notamment à Bourges et à Chéroux.

Le Congrès du repos dominical est clos; l'assemblée a approuvé les différents vœux présentés aux séances précédentes, notamment pour la stricte observation de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures; la fixation du jour de paie dans les ateliers au vendredi; l'observation du repos du dimanche dans les exploitations rurales; la suppression des foires qui ont lieu le dimanche et la multiplication de comités de dames pour la propagation de la ligue du repos dominical.

## NOUVELLES MILITAIRES

### L'ALIMENTATION DES TROUPES

Le ministre de la guerre vient d'ordonner, par une circulaire récente, que les hommes sous les drapeaux feraient trois repas par jour, en ce sens que le café qui leur est donné au réveil sera précédé d'une soupe faite avec du biscuit et qu'une demi-heure serait consacrée à ce repas.

Il s'agit d'habituer nos soldats à consommer le biscuit qui sera leur alimentation en campagne et dont, jusqu'à ce jour, il n'a guère été possible de leur faire accepter l'usage.

Cette mesure reçoit, dès maintenant, son application pour les troupes composant la garnison de Rouen.

Les deux préparations recommandées par la circulaire ministérielle sont les suivantes :

1° Tremper, la veille au soir, le biscuit dans de l'eau légèrement salée, pour le ramollir et le gonfler, et l'employer ainsi comme pain de soupe;

2° Le tremper, la veille, dans du café sucré, additionné de rhum, pour le consommer le lendemain dans le café.

Il faut espérer qu'une autre condition essentielle n'a pas été omise : c'est que le biscuit soit de bonne qualité et non avarié, ce qui n'a pas toujours lieu, d'où la répugnance bien naturelle de nos soldats.

### UNE NOUVELLE MÉDAILLE ANGLAISE

En France, nous sommes fort avares de médailles commémoratives : la médaille de 1870-1871 n'est pas encore créée, mais, en Allemagne, en Russie et surtout en Angleterre, les médailles commémoratives sont nombreuses, et certains régiments ayant fait le service dans l'Inde ont la poitrine de leurs soldats constellée, couverte de médailles.

Cela ne suffisait pas, et la Reine vient de décréter que la médaille de l'Inde avec barrette portant Hazara 1894 serait remise à tous les officiers, sous-officiers et soldats ayant pris part à cette expédition, qui a duré du 12 mars au 16 mai 1894.

Les coolies porteurs et les indigènes ayant suivi ou servi dans la colonne recevront la même médaille, mais en bronze.

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

#### LA CRUE DE LA LOIRE

Tours, 12 février, 10 h. matin.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Orléans le 11 février.

Il s'est élevé à 3<sup>m</sup> 25 et est resté étale à cette cote depuis 6 heures du matin ledit jour.

Le maximum observé à Blois le 11 février à minuit s'est élevé à 4<sup>m</sup> 08.

La Loire est restée étale à cette cote depuis minuit.

Tours, 12 février, 2 h. 1/4 soir.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Tours le 12 février, à 11 heures du matin. Il s'est élevé à 3<sup>m</sup> 89.

Hauteur de la Loire, à Saumur, aujourd'hui samedi (midi) : 4<sup>m</sup> 55. — Eaux étales.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

Il est déjà certain que la troisième de *Miss Hélyett* sur notre scène va avoir le même succès qu'ont obtenu les deux autres.

La location de la salle est à peu près terminée, et les retardataires vont être fortement embarrassés. Heureusement, en se tassant un peu... Mais qu'on se hâte! M. David ne donnera plus *Miss Hélyett*, paraît-il. A moins que....

#### « NOS SOUS-OFFICIERS »

La représentation de la tournée artistique dirigée par M. Paul Mohr, et qui se composera, ainsi que nous l'avons annoncé, de *Nos Sous-Officiers*, pièce patriotique, aura lieu, sur le théâtre de Saumur, vendredi prochain 19 février.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCE

Le 11 février. — Léontine-Maria Goizet, rue du Petit-Pré.

##### DÉCÈS

Le 10 février. — Léon Pauvert, carrier, 53 ans (veuf), à l'Hôpital.

Le 11. — Henriette Bague, 17 ans, rue Saint-Jean.

#### COUR D'APPEL D'ANGERS

##### Audience du 11 février

Le 30 janvier dernier, le tribunal correctionnel de Saumur condamnait un jeune homme, nommé Jean Broutier, à cinq mois de prison pour vol accompli dans les circonstances suivantes :

Le 23 du même mois, sur la place de la Bilange, on faisait cercle autour d'un forain qui débitait son boniment. Dans la foule des badauds se trouvait un vieillard de quatre-vingt-un ans. Tout à coup ce dernier sentit une main se glisser rapidement dans la poche intérieure de son paletot et élever subrepticement un portefeuille renfermant un billet de cent francs. La victime de cette soustraction ne fut pas assez presté pour saisir la main, mais elle se rendit parfaitement compte que le coupable était un jeune homme d'une vingtaine d'années qui, aux premiers cris de « au voleur ! » poussés par le vieillard, s'empressa de fuir avec la rapidité d'un cerf aux abois. Alors commença une véritable chasse à l'homme. On se mit à la poursuite du fugitif qui, bondissant comme un animal traqué par de nombreux chasseurs, pénétra dans une auberge, en sortit presque aussitôt, dépitant pour quelques instants ceux qui étaient sur ses traces, et finalement revint se faire pincer sur la place de la Bilange, non loin de l'endroit où le vol avait été commis.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel de Saumur, l'inculpé, nommé Jean Broutier, marchand ambulancier, se retrancha dans un système de dénégations absolues. Vainement lui faisait-on remarquer que sa fuite éperdue à travers les rues et les auberges de Saumur ne laissait aucun doute sur sa culpabilité, lui, très tranquillement, avec des petits airs convaincus,

répliquait que s'il avait couru, c'était pour faire comme tout le monde et, s'il était entré dans un établissement, c'était pour y prendre les marchandises qu'il y avait laissées.

Le tribunal ne se laissa point convaincre par un si étrange système de défense et condamna celui qui l'avait imaginé à la peine de cinq mois de prison.

Le jeune Broutier trouva la dose un peu forte et fit appel du jugement.

Cette fois, l'accusé a tout avoué.

La Cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal de Saumur.

Deux chevaliers de la grand'route, doublés de deux disciples de Maimbrée, font appel d'un jugement du tribunal de Saumur les condamnant, pour vol de volailles et vagabondage, le premier, Bahonneau, à six mois de prison; le second, Paul Guilloteau, à un mois de la même peine.

Tous les deux ont subi nombre de condamnations pour vol et vagabondage.

M. Bissaud, avocat général, interjette, à l'audience, appel *a minima*.

La Cour a forcé la dose dans la proportion suivante :

Bahonneau 13 mois; Guilloteau, 3 mois et 1 jour.

ANGERS. — Une nouvelle société de tir. — Par suite de causes diverses, la Société de gymnastique et de tir d'Angers a été dissoute par un vote dans son assemblée générale, le 7 février 1892.

Cette belle société, si nombreuse, sera remplacée par une nouvelle société de tir en formation et qui prend pour titre : *Les Carabiniers de l'Anjou*. Le prix de la cotisation est fixé à 12 fr. par an.

BOURQUEIL. — M. Georget, meunier, demeurant à Jarry, commune d'Allonnes, se rendait le mardi 2 février du marché de Bourqueil, lorsqu'arrivé à l'endroit nommé la Croix-du-Moulin-Neuf, il fut arrêté par trois individus qui, ayant arrêté sa voiture, se disposaient à lui faire un mauvais parti, sachant qu'il avait vendu un de ses chevaux et qu'il était porteur d'une somme de neuf cents francs.

L'un d'eux prit le cheval à la bride, et un autre tira deux coups de feu sur M. Georget; le bruit ayant effrayé le cheval, l'animal partit à fond de train, laissant derrière lui les trois malfaiteurs, et comme il faisait nuit noire, il n'a pu les reconnaître. C'est grâce à cette circonstance qu'il échappa à un réel danger.

M. Georget s'est empressé de faire sa déclaration à la police.

#### LE DROIT D'ACCROISSEMENT

L'Espérance du Peuple nous apprend que le Conseil municipal de Nantes a voté, à l'unanimité,

#### 7<sup>e</sup> Feuilleton de l'Écho Saumurois

## L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

Depuis bien des jours, Jacques n'avait entendu que de grosses voix paysannes, bien rabaissées et rudes, chantant *Le père la Victoire*, ou un refrain boulangiste, avec des éclats de cuivre et des exagérations de violence. Maintenant, c'était une voix légère, pas exercée, sans grand art, sans modulations laborieuses, une voix de fauvette toute jeune. D'où venait-elle? Jacques était trop loin pour le distinguer. Quelques pas encore : voici la grille; des deux côtés de la grille, le mur continue, tout noir de lierre en cet endroit; derrière la grille, c'est la maison et de la maison part la voix. La voix est tombée un instant; elle reprend, remonte plus fort, vibre, s'affine, devient cristal, — et que chante-t-elle? Ce qu'elle chante, ah! Jacques n'y pensait plus beaucoup; Jacques croyait loin de tout cela, à jamais revenu de

tout cela : la voix chante l'air qu'il trouva, jadis, après le départ de la première femme aimée, cet air des *Lauriers*, souillé depuis par des lèvres ordurières, traîné dans tous les caboulots comme sur les pianos mondains, — cet air où il a mis toute sa vie ancienne, cet air par lequel, jusqu'à Chérisy, jusque chez sa mère, la vie ancienne vient le poursuivre et le brûler!

La voix a repris la troisième strophe... Mais Jacques n'en veut pas entendre plus long; il ne colle point son visage contre la grille pour savoir, pour deviner qui chante : jeune fille ou femme, il hait cet être; toutes ces amertumes lui sont remontées à la gorge, toute sa salubre fatigue l'a quitté, il n'a plus ni gaie humeur, ni appétit; tout à l'heure, les jambes lourdes, il pensait à la soupe fumante qu'il attend, à la chaise sur laquelle il va s'asseoir, à la mère; ah! bien oui, la soupe, la chaise, la mère! Rien ne lui fait plus; il vient de croquer le pauvre Jean, et ne lui a même rien dit; il a poussé la porte d'un grand coup, si bien que le pot de tabac en a vacillé... Et comme la mère bégaye : « Mais c'est bien tard! Mais qu'as-tu donc? » je crois que Jacques lui a fait signe de se taire. Il est monté dans sa chambre, sans

manger, et malgré la pauvre maman Heurlin qui frappe à la porte, qui a fait réchauffer la soupe et en tient une assiettée, la porte reste close, Jacques n'ouvre pas, ne parle pas, ne sort pas; je crois bien que Jacques n'aime plus Chérisy, n'aime plus rien au monde, rien, ni lui-même, — et maman Heurlin passera une bien mauvaise nuit!

#### IX

Les belles nuits passent, les mauvaises aussi. Les uns vous reposent, les autres vous vieillissent, mais on voit la fin de toutes.

Après s'être tournée et retournée dans son lit, après avoir écouté, bien longtemps, le pas irrégulier de Jacques, après avoir tourmenté sa pauvre tête par mille interrogations sans réponses, et juste au moment où allait chanter le premier coq, maman Heurlin s'est endormie. Elle s'est endormie de ce sommeil des vieux, — un sommeil léger, douteux, pénible, qui est presque la veille encore, et que toutes les réalités traversent. Sans doute elle rêve, et c'est un mauvais rêve qu'elle fait. Elle revoit, dans son pauvre cerveau tout fatigué, le père, en grand costume, qui part pour la guerre... Il n'en reviendra pas; il embrasse le garçon; il l'embrasse, elle, plus longuement... Il parle;

et toutes ses paroles sont confuses. Elle entend seulement quelques mots entrecoupés : « M'en aller... Paris... Il le faut... » Et la pauvre maman Heurlin, qui a souffert, resouffre la même douleur, comme si ce n'était pas assez d'une fois!

Et toujours ces mots, ces mots qui, dans le brouillard du rêve, passent et se croisent : « Il le faut... Paris... La vie... M'en aller... »

Et, tout à coup, voilà que ces mots deviennent plus distincts; ces mots font une phrase; ils sont dits avec une autre voix. Et maman Heurlin ne sait plus, — non, en vérité, elle ne sait plus si c'est son rêve qui continue ou le jour qui est monté... C'est le jour; par les rideaux tirés, la lumière, encore pâle, descend et lui frappe les yeux; quelqu'un est devant elle, tout habillé, tout droit. Est-ce que c'est le père? Et la pauvre maman Heurlin, qui rêve encore à moitié, ouvre les prunelles toutes grandes...

« Bonjour, mère... Adieu! A bientôt... »

Ce n'est pas le père, ce n'est pas le rêve de cette nuit, ce n'est plus le passé : c'est Jacques! Ah! mon Dieu! mais qu'est-ce qu'il a donc à se lever si matin?

« Au revoir, mère... Il faut que je me dépêche : la voiture n'attend pas... »

mité, un vœu contre le droit d'accroissement et cela après avoir émis un vœu favorable au projet d'aliénation par les Dames hospitalières un titre de 3 0/0.

Cette vente est nécessaire, avait expliqué M. de La Laurencie.

Sept sœurs sont décédées récemment; le fisc réclame pour le droit d'accroissement et celui de main morte une somme de 4,073 fr. Or, il résulte de la balance que l'actif des Dames hospitalières de la Providence s'élève à 21 fr. 40.

#### UN INTREPIDE MARCHEUR

M. Trifouel, professeur de gymnastique, qui fait en ce moment le tour de la France à pied pour tracer un itinéraire de vélocipédistes, est arrivé jeudi soir à Nantes.

Il fait journellement un parcours de 100 kilomètres. Il arrivait avant-hier directement des Sables, soit une distance de 111 kilomètres.

M. Trifouel ne paraît aucunement fatigué de ce long voyage. Il est reparti hier matin pour Paris.

#### TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT

On télégraphie d'Orléans, 12 février : « On signale une tentative de déraillement au kilomètre 117-118, entre Cercottes et les Aubrais.

Deux coussinets en fonte ont été placés sur la voie principale.

Il n'y a pas eu d'accident. »

#### UN GYMNASTE EMPALÉ

Allumer une cigarette à un bec de gaz, c'est l'enfance de l'art pour un gymnaste, mais cela porte malheur quelquefois.

C'est ce qui est arrivé samedi soir vers 11 heures, à un jeune homme qui passait sur le boulevard Sébastopol, à Nantes. Il venait de fumer une cigarette : escalader un candélabre fut l'affaire d'un instant. Tout à coup il lâcha prise, mais au lieu de tomber à terre, c'est sur la grille de clôture de la Manufacture des tabacs qu'il vint s'accrocher.

Le malheureux se fit une horrible blessure; il eut cependant le courage de regagner son domicile. Un médecin appelé le lendemain jugea nécessaire de faire transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Le jeune gymnaste souffre horriblement et son état inspire de vives inquiétudes.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 12 février 1892.

Les rentes françaises conservent leur fermeté avec une nouvelle amélioration sur leurs cours de la veille, malgré la faiblesse presque générale de tous les fonds d'États étrangers. Elles sont soutenues par des demandes au comptant plus nombreuses sur le 3 0/0 ancien en vue du coupon à détacher en mars prochain.

La voiture? Ah! ça, qu'est-ce qu'il veut dire, avec sa voiture?

Elle est tout à fait réveillée, maintenant; elle se dresse sur un coude; elle regarde le fils.

Il lui parle encore.

Vaguement, avec des coups dans les oreilles, elle réentend les mots de la nuit : « M'en aller... Paris... Il le faut... Lutter pour ma vie... Adieu... »

Elle voudrait raisonner, elle a mille questions à faire, mille choses à dire. Voilà aussi que dans la rue on entend un : « Hue! Dia! » un grand coup de fouet : la voiture qui va partir, sans doute. Maman Heurlin a senti des lèvres sur son front, une moiteur sur ses deux joues, et puis plus rien, qu'un bruit de porte qui se ferme, des pas précipités, d'autres coups de fouets plus forts, encore des : « Hue donc! », le bruit de la voiture qui s'en va...

Machinalement maman Heurlin se lève; à demi-rêve, toute folle, elle ouvre la fenêtre; elle voit une tête à la portière de la voiture, quelqu'un qui envoie des baisers; elle ouvre les bras tout grands, elle les tend ces bras... Seulement la voiture va trop vite, la voiture est au tournant, la voiture disparaît : il n'aura rien vu, sans doute.

Le 3 0/0 Ancien s'avance à 95.82; le Nouveau à 94.87 et le 4 1/2 est bien tenu à 105.10.

La Rente Italienne est offerte à 90 fr. Londres continue ses ventes. On annonce comme définitive la rupture des négociations douanières avec la Suisse. On prévoit une nouvelle aggravation du change italien. L'Extérieure retombe à 6; après 63 1/4. Le Portugais a des demandes à 27 7/8. Les Fonds Russes sont en baisse marquée. Berlin et St-Petersbourg cherchent à écouler sur notre marché du Russe Nouveau sur lequel le dernier versement doit être fait le 20 courant.

Le Crédit Foncier est à 1,210, la Banque de Paris à 627 son cours de la veille, le Crédit Lyonnais à 792. La Société Générale dont le bilan de janvier accuse un chiffre de bénéfices de 347,323 fr. se maintient à 475. La Banque d'Escompte recule à 207 après 210 et le Comptoir d'Escompte tombe à 490 fr.

L'actions des Voies ferrées Economiques est en progrès à 536.25.

Informations financières. — La société « Le Crédit », place Vendôme, à Paris, invite les porteurs de certificats provisoires libérés à les échanger contre les obligations de chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, munies de leurs coupons. Cet échange se fera à partir du 15 février courant aux guichets de la société Le Crédit.

#### BOURSE DE PARIS

Du 12 Février 1892

3 0/0	95 92 1/2
3 0/0 nouveau	94 80
3 0/0 amortissable	96 90
4 1/2	104 92 1/2

#### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

#### LUNDI 15 Février 1892

3<sup>e</sup> et dernière représentation irrévocable  
Au bénéfice de M<sup>lle</sup> SAUVAGET, 4<sup>re</sup> chanteuse d'opérette.

#### MISS HÉLYETT

Opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime BOUCHERON, musique d'AUDRAN.  
Au 2<sup>e</sup> acte, *Le Parc et le Casino*, décor nouveau peint par M. Allain.

#### MONDE ILLUSTRÉ

15, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 13 février 1892

#### GRAVURES

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : *Par le Glaive!* Drama de M. Richépin, représenté à la Comédie Française.

BEAUX ARTS : *Le Maître de chapelle*, tableau de M. G. Kuehl.

PARIS : Travaux pour l'adduction des eaux de l'Avre.

ÉTRANGER : La suppression du monopole des tabacs en Perse. — La foule envahissant le palais du Shah. — Vendeurs de « Calianes ».

— Réception du tabac. — La pétition. — Kibaïchi-Khan, chef de la douane. — Marchands de tabac persan. — Cour de Naïb Sultan. — Gregorovitch Arab-Saab, drogman de

Alors elle ne veut pas croire qu'il soit parti. Sans s'habiller encore, elle court à la chambre du *péti* : personne, — et le lit n'est même pas défait. C'est comme s'il n'était jamais venu. Est-ce que vraiment il est venu?

Seulement, dans la petite chambre où ils mangeaient tous deux, elle trouve le moulin à café, la tasse, le pot au lait, le gros pain, le beurre, la ruche de miel, tout prêt pour lui... Et alors, grelottante, saisie par le froid du matin, le silence de la solitude, encore remuée par son rêve, maman Heurlin ne sait pas si elle doit pleurer le père ou le fils, ou tous les deux; elle tombe sur une chaise, elle regarde le portrait du cher mort... Est-ce lui qu'elle pleure? Est-ce Jacques? Mais ses pauvres yeux fanés, si vieux, si tristes, n'auraient jamais cru avoir encore tant de larmes.

(A suivre.)

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 13 février : *Roméo et Juliette*, opéra en 5 actes, musique de Gounod; *L'Oncle Célestin*, opérette nouvelle en 3 actes.

Dimanche 14 février : *L'Africaine*, grand opéra en 5 actes.

la légation de Russie. — Infanterie. — Batterie d'artillerie.

PORTRAITS : Le Général Schmitz, récemment décédé. — Le calculateur Jacques Inaudi.

#### TEXTE

CHRONIQUE : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron; *Variété : Le brave des braves*, par G. Lenôtre; *Les Théâtres*, par H. Leinaire; *Chronique musicale*, par Auguste Boisard; *Le sport pour tous*, texte de Grac Claude, illustrations de Guillaume; *Chronique des Beaux-Arts*, par Olivier Marson.

Echecs, Jeux, Récréations de la Famille, etc., etc.

En supplément : *Le vertige de l'Inconnu*, roman par G. Toudouze, illustrations en couleurs par Marold.

Tout nouvel abonné a droit au commencement de ce roman.

Le numéro : 50 centimes.

#### FAITS DIVERS

HISTOIRE D'UN DÉPUTÉ, D'UN RESTAURATEUR ET D'UNE NOTE DE 180 FRANCS

Il y a quelque temps, un politicien radical fort connu en Israël — et même ailleurs — s'en va dîner en très galante compagnie dans un restaurant des Champs-Élysées : rien n'est épargné, les plus généreux falernes content et les truffes en canapé foisonnent. Quand l'heure de l'addition sonne, l'amphytrion ne paraît nullement étonné de constater que sa note monte à 180 fr. Neuf louis, quelle misère ! Malheureusement notre politicien se trouve pour l'heure complètement vanné. La vente quotidienne du journal qu'il dirige n'a presque pas donné. X... a beau sonder son porte-monnaie, il y constate un vide, ce douloureux vide que la nature et les juifs ont également en horreur.

Dans cette détresse, que faire ? Une idée générale germe dans le cerveau de X... Notre politicien demande à voir « le patron ». — Je suis, — dit-il au garçon, — le législateur Un Tel, non moins connu dans le midi et demi qu'à Paris. La présence de votre seigneur et maître m'est nécessaire : allez me le chercher.

— Mais, répondit l'esclave, mon patron ne dispose pas ainsi de son temps : il est en affaires, et nous avons reçu l'ordre de ne pas le déranger.

— Quel manant!... Allez-vous bientôt m'obéir, jeune croquant ?

On s'incline. De guerre lasse, le garçon saute dans une voiture et s'en va chez le *padrones di casa*.

Aussitôt que X... l'aperçoit :

— Vous êtes un bon républicain, vous ?

Le restaurateur, interloqué par cette question saugrenue, ne peut dissimuler un haut le corps. Mais comme l'interlocuteur est un personnage de marque, il déguise son émotion et tâche de répondre de son mieux :

— Mais, monsieur le député, je fais partie du comité électoral de mon arrondissement.

— Oui ! c'est cela et à ce titre vous devez passer tous les quatre ans deux ou trois louis pour la bonne cause. Et vous appelez ça du dévouement ?

— Mon Dieu !...

— Eh bien. Il faut nous donner une autre preuve de patriotisme. Je suis, vous le savez, M. X..., le célèbre M. X..., et vous n'ignorez pas que je dirige le journal la *Surenchère*.

— Sans doute !...

— Un grand commerçant comme vous a des devoirs à remplir. Vous allez donc souscrire de ce pas cinq actions de mon journal. Les actions sont de cinq cents francs. C'est donc une légère contribution de 25 louis que réclament de vous la République et la patrie.

Le restaurateur se gratte l'oreille.

Mais le député X... est si puissant ! Le Vatel promet tout ce que le député veut.

Notre radical n'attendait que ce moment psychologique. Extrayant aussitôt son portefeuille de sa poche, il en tira une feuille de papier sur laquelle il griffonna la formule que voici :

« Reçu de M. le restaurateur Z. la somme de 180 francs à valoir sur les cinq actions qu'il me doit. »

Puis tendant, le sourire aux lèvres, le récépissé au commerçant :

— Mon cher ami, voici votre note acquittée !

Cette anecdote, absolument authentique, n'est-elle pas jolie ?

#### MIRABEL (T.-et-Garonne)

Vos *Pilules Gicquel* sont de vrais talismans, tant est subit et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent ! Depuis que j'en fais usage : plus de maux de tête, plus de points dans le côté, plus de douleurs dans les reins, estomac et ventre libres ; digestion et sommeil parfaits. Veuillez m'envoyer une autre boîte (à 1 fr. 50) de ces bonnes *Pilules Gicquel*.

Signé : LONG, presbytère de Mirabel.  
A. M. GICQUEL, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, à Paris.

C'est avec le Goudron Guyot (liqueur et capsules) qu'ont été faites les expériences dans sept hôpitaux de Paris et dans les principaux hôpitaux de Belgique, Espagne, Autriche, etc. Le goudron Guyot a donné les meilleurs résultats contre les maladies de poitrine, de l'estomac et de la vessie.

« A l'intérieur, le goudron agit en augmentant la dose des urines, excitant l'appétit, accélérant la digestion. On le prescrit surtout contre les catarrhes chroniques du poumon et de la vessie. »

(Traité de pharmacie, professeur Soubeiran.)

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS  
53 Récompenses dont 29 Médailles d'or  
Le seul véritable ALCOL DE MENTHE c'est  
L'ALCOOL RICQLÈS  
De Menthe de  
Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe. Excellent aussi pour la toilette et les dents.  
PRÉSERVATIF CONTRE L'INFLUENZA  
Fabrique à Lyon. — Maison à Paris, 41, rue Richer  
REFUSER LES IMITATIONS  
Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons

#### HERNIES

Supprimer tout traitement et ne plus porter de ces mauvais bandages qui, du reste, ne font qu'augmenter le mal. Remplacer ces mauvais appareils et opter pour celui de M. J. GLASER, spécialiste herniaire, 19, allée de Villemoble, au Raincy, près Paris.  
Guérir en 60 jours les hernies les plus difficiles, tel est le nouveau problème résolu après de longues et minutieuses recherches. Nous engageons vivement nos lecteurs atteints de hernies à aller consulter M. J. GLASER, qui sera en personne à :  
Saumur, le 16 février, Hôtel de Londres ;  
Angers, le 17, Hôtel du Cheval-Blanc.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

### P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre,  
26 litres pour 25.  
La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés  
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }  
Rendu à domicile sans aucun frais  
Garanti vin de vendange  
Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarès, de Kingston (Anti lles).  
On peut déguster.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé  
De A. RIVAUD  
Chimiste breveté, à SAUMUR  
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.  
L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.  
Lire la notice, envoyée franco sur demande.  
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODÉT, propriétaire-gérant.

Union Faillite Douet

Par jugement du 9 février 1892, le Tribunal de commerce a déclaré les créanciers de la faillite du sieur Douet, ex-boulangier à Saumur, en état d'union et a maintenu M. Bonneau syndic.

(97) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Michel Ecot

MM. les créanciers de la faillite du sieur Michel Ecot, banquier à Montreuil, sont invités à se réunir le mercredi 24 février 1892, à une heure précise, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

En exécution de l'article 491 du Code de commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(98) Le Greffier, COLLIN.

Etudes de M. ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M. BEAUREPAIRE, et de M. GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

Aux enchères publiques

SUR LICITATION

EN TREIZE LOTS.

Au plus offrant et dernier enchérisseur.

1. DE

DEUX MAISONS

Un grands corps de Bâtimens, et de divers Terrains en vignes,

Sis commune de Saumur, quartier du Chardonnet (Maine-et-Loire);

2. De diverses parcelles DE VIGNES

Sis commune de Distré (Maine-et-Loire).

3. D'un Morceau de Vigne

Sis commune de Saint-Hilaire-St-Florent (Maine-et-Loire);

4. D'UNE MAISON

Sise quartier des Ponts, commune de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 6 MARS 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M. GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le quatre février mil huit cent quatre-vingt-douze,

Et à la requête de Madame Marie-Hélène Bonnot, épouse séparée de corps et de biens de M. Yvon, ci-après nommé, ladite dame demeurant à Saumur,

Ayant pour avoué M. ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, lequel se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites :

En présence ou lui dûment appelé de M. Auguste Yvon fils, propriétaire, demeurant à Saumur, rue du Chardonnet, époux de ladite dame Bonnot, sus-nommée,

Ayant pour avoué constitué M. V. LE RAY, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir;

Il sera, le dimanche six mars mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, en l'étude et par le ministère de M. GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, procédé à la vente, des biens dont la désignation suit :

Commune de Saumur (Maine-et-Loire), quartier du Chardonnet

PREMIER LOT.

1. Une maison, actuellement occupée par M. Yvon, composée au rez-de-chaussée d'un vestibule servant de cage d'escalier, un escalier en chêne, deux chambres à droite du vestibule et deux à gauche; au premier étage, d'une chambre, d'un cabinet et de plusieurs greniers; cuisine et serre-bois dans la cour, grenier sur le tout.

2. Une maison, occupée actuellement par Madame Yvon, comprenant un rez-de-chaussée composé de deux chambres ouvrant sur le Chardonnet, un petit vestibule, entre, cuisine derrière et petit serre-bois, avec lieux d'aisances.

L'emplacement entre ces deux corps de bâtiment est partie en cour et partie en jardin, puits et pompe.

Le tout, d'une contenance d'environ quatre ares, joignant au nord M. Loiseau, au sud la rue commune à plusieurs propriétaires, à l'est la rue des Écuries et à l'ouest le second lot.

Prix approximatif de ferme annuel : 650 fr. Mise à prix, neuf mille francs, ci. 9.000

DEUXIÈME LOT

Une grosse maison occupée par six ménages d'ouvriers, un bas-côté adossé à la maison principale du premier lot, — une cour comprise entre la maison principale et le chemin commun, et un jardin à l'ouest de ceux-ci. La maison comprend un vestibule servant de cage d'escalier, six chambres au rez-de-chaussée, dont trois à feu, six chambres au premier étage, grenier sur le tout. Dans le corps de bâtiments adossé à la maison du premier lot, sont six petits celliers, servant de caves à chacun des locataires, cour, puits et pompe. Jardin potager dans l'un des angles duquel est une buanderie à l'usage de tous les locataires. Le tout formant un ensemble d'une contenance de six ares, joignant au nord M. Loiseau, au sud le chemin commun, à l'est le premier lot et à l'ouest M. Loiseau.

Prix approximatif de ferme annuel, 900 fr. Mise à prix, dix mille francs, ci. 10.000

TROISIÈME LOT

Un grand corps de bâtiment, avec cour derrière.

Un autre corps de bâtiment et un terrain derrière avec passage desservant le tout.

Le bâtiment principal se compose d'un rez-de-chaussée formant quatre logements différents, d'un premier étage formant également quatre logements, et desservi par quatre escaliers en pierre, sous lesquels sont autant de celliers, greniers sur le tout, cour derrière les bâtiments.

Un autre corps de bâtiment, avec petite partie en retour, le tout comprenant six écuries et une sellerie. Vaste emplacement derrière, auquel on accède par un passage formant un ensemble d'une contenance de quinze ares cinquante centiares, joignant au nord le chemin commun, au sud M. Luzé, mur entre, appartenant à ce dernier, à l'est le terrain servant de dépôt pour les fumiers de l'École, à l'ouest le quatrième lot.

Revenu approximatif, 1,700 fr. Mise à prix, seize mille francs, ci. 16,000

QUATRIÈME LOT

Un terrain actuellement en vigne, contenant quatorze ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au nord le chemin commun, au sud M. Luzé, à l'est le troisième lot, avec petit mur commun, surmonté d'un grillage et dans une partie de la longueur seulement, et à l'ouest le cinquième lot.

Mise à prix, trois mille sept cent vingt-cinq francs, ci. 3,725

CINQUIÈME LOT

Un terrain actuellement en vigne, contenant treize ares soixante-cinq centiares, joignant au nord le chemin commun, au sud M. Luzé, à l'est le quatrième lot, et à l'ouest M. Loiseau, avec mur appartenant à ce dernier.

Mise à prix, trois mille quatre cent dix francs, ci. 3,410

Quartier des Ponts, canton dit du Roi-René

SIXIÈME LOT

Une maison formée d'un principal corps de bâtiment, comprenant deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, trois chambres et deux cabinets au second, greniers au-dessus, petite cour et hangar, corridor, vieille tour, dans laquelle se trouve un escalier. Dans un autre corps de bâtiment, deux écuries et un hangar; à l'ouest de l'escalier, une chambre avec grenier dessus, cellier sous cette chambre, puits, cabinets d'aisances, petit jardin, le tout formant un ensemble, contenant environ trois ares, joignant au nord M. Lepine, au sud la rue du Roi-René, à l'est la rue de la Visitation, et à l'ouest M. Ferbu.

Prix de ferme annuel : 650 fr. Mise à prix, six mille francs, ci. 6.000

Commune de Distré (Maine-et-Loire).

SEPTIÈME LOT

Une vigne, située à Champ-Moreau, contenant vingt-neuf ares soixante-dix centiares, joignant au nord M. Albert, au sud et à l'est le clos du parc de la Moullière, chemin entre, et à l'ouest le huitième lot.

Mise à prix, cinq cent quarante francs, ci. 540

HUITIÈME LOT

Une vigne de groleau, dans l'angle de laquelle se trouve une petite grotte, contenant 29 ares 70 centiares, joignant au nord M. Meury, au sud M. Fremon et autres, à l'est le septième lot, et à l'ouest le neuvième lot, MM. Serreau, Teillé et le dixième lot.

Mise à prix, quatre cent trente-deux francs, ci. 432

NEUVIÈME LOT

Cinq rangs de vigne, au mémelieu, contenant dix ares vingt-quatre centiares, joignant au nord M. Serreau, au sud M. Pironeau, à l'est le huitième lot, et à l'ouest l'ancienne route de Saumur à Montreuil.

Mise à prix, cent quatre-vingt-cinq francs, ci. 185

DIXIÈME LOT

Une vigne, au même lieu contenant quarante-un ares douze centiares, joignant au nord le onzième lot et MM. Foucault et Girard, au sud MM. Lesèvre et Teillé, à l'est le huitième lot, et à l'ouest l'ancienne route de Saumur à Montreuil.

Mise à prix, quatre cent quarante-huit francs, ci. 448

ONZIÈME LOT

Une vigne, contenant quarante-sept ares vingt-quatre centiares, joignant au nord MM. Courtet et Manceau, au sud le dixième lot, à l'est des bois à plusieurs et à l'ouest l'ancienne route de Saumur à Montreuil.

Mise à prix, quatre cent trente francs, ci. 430

DOUZIÈME LOT

Une vigne, contenant vingt-trois ares douze centiares, joignant au nord le chemin du Champ-Moreau, au sud les bois de plusieurs et le onzième lot, à l'est M. Talvard et à l'ouest M. Olivier.

Mise à prix, deux cent soixante-treize francs, ci. 273

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire)

TREIZIÈME LOT

Une vigne, située au lieu dit la Butte-de-Terrefort, comprenant un hectare trente-sept ares cinquante centiares, à prendre dans la partie basse de manière à joindre, joignant au nord le quatorzième lot, au sud la route du Pont-Fouchard à Terrefort, à l'est M. Rivaud et à l'ouest M. Babin.

Mise à prix, trois mille francs, ci. 3.000

QUATORZIÈME LOT

Une vigne, située au même lieu, comprenant quatre-vingt-deux ares cinquante centiares, à prendre dans la partie haute de manière à joindre, joignant au nord le chemin du Bois-Brard au Petit-Souper, au sud le treizième lot, à l'est M. Rivaud et à l'ouest M. Babin.

Mise à prix, douze cents francs, ci. 1.200

Total des mise à prix : cinquante-quatre mille six cent quarante-trois francs, ci. 54,643.

S'adresser, pour les renseignements :

1. A M. ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2. A M. LE RAY, avoué à Saumur;

3. A M. GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le onze février mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M. LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M. GERMAIN, notaire à Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or).

VENTE

Aux enchères publiques

DE BIENS DE MINEURE

Consistant en :

DEUX MAISONS

d'habitation

Corps de Bâtiment et Jardin

Situés à Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 13 MARS 1892, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M. GERMAIN, notaire à Bligny-sur-Ouche, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-douze;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Madame Geneviève-Augustine-Gabrielle-Marie-Victoria Queneau, sans profession, demeurant à Versailles et précédemment à

Saumur, veuve de M. Hippolyte Vincenot, en son vivant lieutenant-trésorier à l'École de cavalerie de Saumur, y décédé, ladite dame agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de Mademoiselle Geneviève-Marie Vincenot, sa fille mineure, issue de son mariage avec ledit M. Vincenot, ayant la dite dame, es-qualité, M. LOUIS ALBERT pour avoué;

En présence ou lui dûment appelé de M. Joanny Chabert, marchand quincailleur, demeurant à Saintes, pris au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure sus-nommée.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M. GERMAIN, notaire à Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or), à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeubles situés à Bligny-sur-Ouche

LOT UNIQUE

1. Une maison, située proche la place publique et sur la route départementale, consistant en deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage et grenier au-dessus;

2. Une autre maison, située derrière la précédente, consistant en chambre et cabinet au rez-de-chaussée, chambre et cabinet au premier étage, grenier au-dessus et caves régnaient sous la totalité de cette maison;

3. Un corps de bâtiment, situé à côté de cette dernière maison, comprenant grange, écurie garnie de râteliers et mangeoires, chambre à four, lieux d'aisances, plus droit à la cour et au puits;

4. Enfin un jardin, situé derrière la chambre à four et se prolongeant jusqu'à la rivière, contenant cinq ares quatre centiares; le tout joignant au nord M. Tainturier, du midi M. Michaud, du levant les bâtiments ci-dessus désignés et du couchant la rivière.

Mise à prix. . . 10,400 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M. LOUIS ALBERT, avoué-licencié, poursuivant la vente;

Soit à M. GERMAIN, notaire à Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié poursuivant la vente. Saumur, le douze février mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le treize février mil huit cent quatre-vingt-douze, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Spécialité de mise en bouteilles

F. BREBION

Tonnellier-Champagniseur

6, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, Saumur.

Epicierie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra		Choucroute.....	1/2 kil.	0.20
Camembert (double-crème)...	0.60	Saucisses fumées.....	3 pour	0.25
Ferté.....	0.65	Poitrine fumée.....	1/2 kil.	1.50
Petit Brie.....	0.45	Jambon désossé.....	—	1.60
Gruyère extra.....	1/2 kil. 0.90	Saucisson de Lyon.....	—	3.50
Emmenthal.....	1.20	Pâtés de Foies gras truffés de Strasbourg et de Ruffec		
Hollande.....	1.20	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.		
Roquefort.....	1.60	Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécaasses, Grives, Perdreaux, Lièvres.		
Port Salut.....	1.50	CHAMPIGNONS FRAIS, TOUS LES JOURS		
Brie (véritable).....	1.40			
Muns er.....	la boîte 2.50			

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.